ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

ANNEXE 12

MOUVEMENT INTRADEPARTEMENTAL R2025

ENSEIGNANTS du 1er degré public

DEMANDE DE MAJORATIONS DE BAREME liées à la SITUATION PERSONNELLE ou FAMILIALE

Document à retourner à la DSDEN82 –service DRH , 436 rue Edouard Forestié - 82000 Montauban au plus tard le 28 avril 2025

NOM:…….. Prénom:……

Affectation actuelle : ……..

❑ Demande de bonification au titre du Rapprochement de Conjoint

Commune de résidence professionnelle du conjoint_____

Pièces justificatives du lien avec le conjoint		
Enseignant pacsé	- Extrait de l'acte de naissance des partenaires précisant l'identité de l'autre partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ; - Attestation du PACS.	❑
Enseignant marié	Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille	❑
Enseignant en concubinage avec enfant commun	Photocopie du livret de « concubinage » et extrait d'acte de naissance de l'enfant né entre le 1/09/2007 et le 01/09/2025	❑
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle du conjoint		
Conjoint enseignant	Sans objet	❑
Profession libérale	Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	❑
Autres professions	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou attestation de l'employeur datée et signée…)	❑
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes	Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc…	❑

Important : Toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datées de moins de 3 mois).

Attention : le rapprochement de conjoint n'est possible qu'en vue d'obtenir une affectation sur **la commune de résidence professionnelle du conjoint**. (Pour les communes ne comportant pas d'école ou situées dans un département limitrophe, se reporter au paragraphe VII-1-1- B) de la circulaire.

❑ demande de bonification au titre de l'Autorité Parentale Conjointe

Votre lieu de résidence personnelle : ……..

Commune de résidence professionnelle ou familiale de l'autre parent : ……

Pièces justificatives de la situation familiale des parents séparés		
Enfant et ex-conjoint	- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ; - décisions de justice concernant la résidence et les modalités de la garde de l'enfant ; - certificat de scolarité de l'enfant justifiant l'adresse de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale conjointe.	❑
Pièces justificatives de l'affectation professionnelle de l'autre parent		
Ex-conjoint enseignant	Sans objet	❑
Profession libérale	Attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)	❑
Autres professions	Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaires, attestation d'employeur datée et signée…)	❑
Chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs ou structures équivalentes	Attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation de produits ou prestations récentes, etc…	❑

Important : Toutes les pièces justificatives doivent être **récentes** (datant de moins de 3 mois).

Attention :la bonification au titre de l'autorité parentale conjointe n'est possible qu'en vue d'obtenir une affectation sur la commune de résidence professionnelle ou la commune de résidence de l'autre parent. Celle-ci doit donc nécessairement être dans le département de Tarn-et-Garonne.

❑ Autorité monoparentale (situation de Parent Isolé)

PIECES JUSTIFICATIVES à joindre

- copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique (enseignant vivant seul et supportant seul la charge d'un ou plusieurs enfants)
- tout document justifiant la garde de l'enfant à charge et attestant que la mutation améliorera les conditions de de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde quelle qu'en soit la nature etc.)

❑ Bénéficiaire de l'obligation d'emploi, Handicap ou problèmes médicaux :

❑ Enseignant reconnu travailleur handicapé, ayant un conjoint en situation de handicap, ayant un enfant en situation de handicap: bonification forfaitaire de 10 points
L'enseignant doit vérifier dans **I-Prof**/dossier agent/ onglet situation particulière que sa situation BOE est renseignée. Dans ce cas il est inutile de transmettre copie de la RQTH.
Dans le cas contraire, joindre copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour lui-même. Joindre RQTH pour le conjoint; décision AEEH de la MDPH pour l'enfant.

❑ Enseignant demandant l'attribution d'une priorité médicale (reconnu travailleur en situation de handicap ou en situation médicale grave, ayant un enfant ou un conjoint en situation de handicap.
Il est nécessaire de constituer un dossier médical récent, explicite et détaillé, sous pli cacheté confidentiel, ou tout autre document jugé utile (voir paragraphe VII-1-2 de la circulaire mouvement).

Date **Signature.**